



**COMpte-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE**
Date : 28 novembre 2013 – Lieu : Mairie des Gonds

PIECES ANNEXES

- *Liste de présence et liste des invités*
- *Diaporama de présentation et tableaux de bord téléchargeables sur le site internet :*
 - www.fleuve-charente.net
 - *Rubrique « Prévention des Inondations », sous-rubrique « Comité de pilotage PAPI »*
 - *Identifiant : papi Mot de passe : copilBV*
- *Nouvelle composition des comités de mise en œuvre du PAPI*
- *Projet de fiche-action pour l'ouvrage sur l'Anguienne*

ORDRE DU JOUR

M. LOUIS introduit la réunion et rappelle l'ordre du jour aux membres du comités de pilotage :

- Points divers,
- Etat d'avancement des actions.

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Après une année d'expérimentation de la gouvernance PAPI, il est proposé de la simplifier afin de se caler sur le fonctionnement réel des comités PAPI et de mieux mobiliser les parties prenantes au stade du comité de pilotage.

Les évolutions suggérées sont les suivantes :

- Ne conserver dans les comités techniques que les financeurs et maîtres d'ouvrages des actions PAPI (leurs représentants « techniques »), ces comités étant les organes de préparation technique des réunions du comité de pilotage,
- Rebasculer les autres parties prenantes au seul sein du comité de pilotage.

Ces propositions sont validées par le comité de pilotage.

INSTRUCTION MINISTERIELLE POUR LES TRAVAUX DE DIGUE

Le Ministre de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie a adressé à la Préfète de Charente-Maritime et à ses homologues de Gironde, de Vendée et de Loire Atlantique une instruction visant à accélérer la réalisation des projets de digues prioritaires :

- Expérimentation de la suppression de la labellisation PSR
- Utilisation de la procédure simplifiée d'autorisation prévue dans le code de l'environnement pour une liste de projets prioritaires et s'appuyant sur des ouvrages existants
- Désignation d'un interlocuteur privilégié PAPI/PSR au sein des services de l'Etat
- Proposition d'une prolongation du taux d'aide de 40% dans les zones où le PPRN n'est que prescrit (projet loi de finance 2014)

M. Laugraud demande des précisions quant à l'interlocuteur des services de l'Etat désigné en Charente-Maritime.

M. Halioua répond que pour le PAPI Charente & Estuaire, le Préfet pilote est celui de Charente-Maritime, qui s'appuie sur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, chef de projet.

M. Dupouy rappelle que la DREAL et la DDTM travaillent depuis quelques temps déjà en équipe projet sur les PAPI/PSR, notamment avec le détachement géographique de Mme Barbeau dans les locaux de la DDTM à La Rochelle.

M. Halioua indique que les interlocuteurs directs du PAPI sont Mme Barbeau et lui-même et que les arbitrages nécessaires sont définis par la Préfète de Charente-Maritime.

AVANCEMENT DES ACTIONS

M. Lemesle propose ensuite un point d'avancement des actions PAPI, préparé à l'issue des comités techniques du 14 novembre 2013. La présentation des actions est organisée par maître d'ouvrage.

EPTB Charente

I.F.2 Pose de repères de crues sur le bassin versant de la Charente – cf diaporama

Mme Moreau demande si le modèle fluvial du repère de crue est de même dimension que le repère Xynthia.

M. Lemesle répond que le modèle officiel du repère de crue est défini par un arrêté de 2006 qui fixe un diamètre minimal de 8 cm. Le repère Xynthia fourni par l'Etat, a un diamètre de 8 cm qui correspond donc à la dimension minimale.

M. Laugraud demande s'il est prévu de rajouter des indications (photos, explications) à côté du repère.

M. Lemesle répond que l'EPTB prévoit sur certains sites très spécifiques très passagers (quelques cas uniquement), de créer des totems de crues qui pourront comporter du texte et des illustrations.

M. Louis ajoute que ces totems permettront aussi de matérialiser d'autres niveaux de crues historiques et pas uniquement les plus hautes eaux connues, demande exprimée aussi par certaines villes lors des réunions de présentation de la démarche, début novembre.

Mme Levinet précise que le nombre de totem sera ajusté en fonction des demandes, du programme et des moyens financiers alloués à l'opération.

M. Laugraud souhaiterait que le modèle de totem puisse être commun ou au moins cohérent entre l'action de pose de repères fluviaux et l'action de pose de repères de submersion marine.

I.F.3 Exposition sur la crue de 1982 – cf diaporama

I.G.2 Pages inondations du site internet EPTB – cf diaporama

I.G.3 Lettre d'information du PAPI – cf diaporama

Au regard des besoins de diffusion réels exprimés au niveau du Pays Rochefortais, il est proposé de réduire le nombre de lettres d'information remis à la CAPR en passant de 5000 à 2500 exemplaires. L'édition totale par numéro de la lettre d'information du PAPI sera donc de 7500 exemplaires (5000 en envoi postal aux communes à risque du bassin versant + 2500 remis à la CAPR).

Le comité de pilotage valide cette proposition.

Etat

IV.M.1 PPRN Estuaire Charente – cf diaporama

M. Lemesle précise qu'il a rencontré le 26 novembre, la responsable de l'unité « risque » de la DDTM pour faire un point sur le projet de PPRN de Rochefort suite à l'avis émis par l'EPTB Charente. Le

projet de règlement prévoyait en particulier d'imposer la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité par la Ville de Rochefort pour l'ensemble des habitations et entreprises situées en zone de risque d'inondation. Lors de cette rencontre, il a été proposé de reformuler cette prescription et de l'assouplir pour tenir compte de la réalité de l'action du PAPI relative aux diagnostics de vulnérabilité de Rochefort (action V.M.3) : exhaustivité recherchée pour les diagnostics des habitations dans la limite toutefois de l'accord d'intervention de la part des particuliers, pas d'exhaustivité pour les entreprises mais un ciblage à définir dans le programme de l'action du PAPI.

IV.F.1 PPRN Charente aval – cf diaporama

IV.F.2 Révision PPRN Charente de l'agglomération d'Angoulême – cf diaporama

IV.F.3 Elaboration PPRN Aume-Couture – cf diaporama

M. Peyraud complète la présentation et indique :

- Que pour le PPRN de l'Agglomération d'Angoulême, le travail est pratiquement bouclé. La consultation des parties prenantes pourra avoir lieu début 2014 tandis que l'enquête publique interviendra après la période électorale (mi 2014).
- Que le PPRN de l'Aume-Couture va être prescrit dans les jours à venir. Tout est déjà préparé pour qu'il suive le même calendrier que celui de l'agglomération d'Angoulême.

IV.F.3 Elaboration PPRN Anguienne – cf diaporama

M. Peyraud explique que l'Anguienne est un cours d'eau qui a été canalisé sur environ 2 km à Angoulême dans les années 70 puis urbanisé. La rivière est canalisée pour une crue décennale mais dans la modélisation de l'évènement centennal du PPRN (simulation d'obstruction), le remblai de la route de Bordeaux se comporterait comme une retenue collinaire et la zone urbaine ennoyée à l'amont se situerait sous plusieurs mètres d'eau (500 à 600 personnes concernées). Le Grand Angoulême a décidé de prendre en charge une étude préalable pour réaliser un ouvrage de décharge dans ce remblai routier. Une réunion de présentation de trois scénarios d'ouvrage est prévue le 11 décembre. L'Etat défendra le scénario majorant qui restituera la plus grande transparence à l'écoulement et limitera au mieux les hauteurs de crue en amont de l'ouvrage. Ce scénario, le plus onéreux des trois, couterait de l'ordre de 520 000 € HT. L'aide Fonds Barnier pourrait permettre aux élus du Grand Angoulême d'adopter ce scénario. A cet effet, le Préfet de la Charente vient d'écrire à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) pour avoir un positionnement de principe sur cette opération. Le Grand Angoulême prévoit d'engager les travaux dans le courant de l'été 2014. Ensuite, le PPRI pourra être prescrit et considérera alors le nouvel ouvrage de l'Anguienne dans son scénario de modélisation (prescription sur de l'existant). Il précise qu'au moment du dépôt du dossier de candidature du PAPI, l'opération était encore trop imprécise pour penser l'y intégrer : maître d'ouvrage pas encore désigné, étude préalable non finalisée.

Mme Levinet souligne que c'est un projet important qui concerne un des secteurs les plus urbains du PAPI, sur une problématique rivière même si elle est canalisée.

M. Louis considère que cette opération, qui n'était pas prête au moment où le dossier de candidature du PAPI a été déposé, pourrait aujourd'hui être inscrite dans le programme.

M. Dupouy ajoute que cela permettrait de sécuriser des financements qui aujourd'hui sont compliqués à obtenir. La DGPR considère par défaut que ce projet d'ouvrage n'est pas prioritaire puisqu'il n'est pas aujourd'hui intégré dans un PAPI.

M. Laugraud propose de se faire le relais de ce projet en Commission Mixte Inondation et de commencer à en discuter lors de la prochaine session, le 19 décembre.

Le comité de pilotage demande le rattachement de cette action au PAPI Charente & Estuaire, considérant les enjeux importants du projet à l'échelle du PAPI.

M. Peyraud ajoute que cette action fera l'objet d'une demande de financement en mars et qu'il reste donc 3 mois pour assurer les financements. Le calendrier est très minuté car il y a d'une part les échéances des élections municipales puis d'autre part celles des travaux qui ne peuvent avoir lieu que durant la période estivale (axe de circulation très fréquenté pour le trajet domicile-travail).

M. Lemesle propose d'ajouter une fiche-action à la convention du PAPI.

Mme Levinet indique que l'EPTB pourra être le relais du comité de pilotage du PAPI pour écrire à la Préfère de Charente-Maritime et lui demander le rattachement de cette action dans le programme.

M. Halioua précise qu'un maître d'ouvrage de ces travaux devra être désigné.

M. Peyraud répond que le Grand Angoulême se positionne pour porter ces travaux.

Département de la Charente-Maritime

V.M.1 Schéma de protection de l'estuaire – cf diaporama

M. Pueyo explique qu'une des difficultés pour la construction du modèle de submersion marine est la récupération des données bathymétriques. Les données entre Saint-Savinien et Tonnay-Charente ont pu être récupérées auprès de l'EPTB Charente mais il manque la partie en aval jusqu'à l'embouchure. Cela fait plusieurs mois que le Département se tourne vers l'IFREMER, qui oppose jusqu'à présent de nombreuses conditions (restrictions d'usage) pour l'utilisation de ses données. Le Département se pose même la question de refaire la bathymétrie pour avancer sur cette action sachant que cela couteraient de l'ordre de 15 à 25 000 €.

M. Lemesle rappelle que lors du comité technique, la DDTM a proposé d'appuyer le Département dans sa demande auprès de l'IFREMER.

M. Charles explique qu'au niveau de l'Ile d'Oléron, la communauté de communes a pu récupérer des données auprès de l'IFREMER car elle avait participé financièrement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aux campagnes de mesures menées par l'IFREMER.

M. Métayer se pose la question de savoir comment l'IFREMER a financé l'acquisition des données bathymétriques dans l'estuaire de la Charente car la vraie question de la propriété est celle du financement. Il ajoute que l'Université de la Rochelle dans le cadre de ses travaux sur l'estuaire rencontre les mêmes difficultés auprès de l'IFREMER.

M. Pueyo indique que la Département s'est tourné vers la Préfecture pour faire levier auprès de l'IFREMER.

M. Halioua propose son appui pour une rencontre avec l'IFREMER.

M. Pueyo indique que par ailleurs les autres données sont quasiment toutes récupérées : MNT LIDAR, conditions aux limites, leviers topographiques des berges et des ouvrages de première ligne, poches d'enjeux...

M. Lemesle demande si l'échéance de mai 2014 pour les premiers résultats du modèle est toujours d'actualité.

M. Pueyo répond que cette échéance est toujours jouable si la récupération des données IFREMER se débloque rapidement.

VII.M.1 Renforcement du dispositif de protection de Port-des-Bargues – cf diaporama

M. Pueyo annonce que la première tranche de travaux qui concerne l'avenue de l'Ile Madame sera finalisée courant décembre. Il indique que les réserves géotechniques de la Commission Mixte Inondation ne portaient pas sur l'avenue de l'Ile Madame mais sur les autres tranches de travaux et qu'un point a été fait la semaine précédente entre le géotechnicien et le maître d'œuvre. Le Département devrait être destinataire des éléments techniques permettant de lever les réserves dans le courant du mois de décembre.

M. Laugraud ajoute que l'échelonnement des financements a été bien calé au niveau de la commune, du Département et de la Région.

M. Lemesle demande des précisions sur le calendrier des autres tranches de travaux.

M. Pueyo indique que l'appel d'offres est affiché pour début 2014 mais que la concertation avec les ostréiculteurs n'est pas totalement finalisée. Le calendrier risque donc de glisser légèrement. Le phasage des travaux, lié à l'arrêté préfectoral, est : 1 – Place des Blagueurs, 2 – Digue des Fontaines et digue en Charente, 3 – Levée de Pierre Menu. Les travaux s'échelonneront jusqu'à 2015.

V.F.1 Etude de dévasement de la Charente – cf diaporama

M. Métayer souligne que le Département de Charente-Maritime est confronté globalement à des problématiques de gestion de sédiments au-delà de ce seul projet de dévasement de la Charente : dragage de canaux, curage des espaces portuaires, etc. Ce projet sera une opération pilote pour tester

des modalités de gestion à terre des sédiments. Dans l'affichage initial de cette action, il était question de stockage définitif des sédiments mais le Département va quand même reprendre le questionnement sur les filières de valorisation. La fin d'instruction des dossiers administratifs est toujours visée pour l'année 2015.

M. Métayer ajoute qu'à cet endroit les enjeux de l'archéologie préventive sont importants. Dans le cadre des opérations de dragage d'entretien annuel (jusqu'à 100 000 m³/an), un test de mode opératoire de gestion de l'archéologie préventive est proposé en accord avec la DRAC. Il est prévu, début décembre, de draguer plusieurs centaines de mètres carrés près de Coulonges afin que la DRAC travaille sur la couche archéologiquement intéressante. A cet effet, il a fallu lever au préalable les problématiques de sensibilité par rapport aux enjeux d'eau potable. D'autre part, toujours dans le cadre du dragage d'entretien, une expérimentation de trois types de lagunes est prévue cet hiver sur le domaine foncier du Département, pour évaluer les temps de décantation des sédiments. Un dossier a été déposé à ce titre auprès de la Police de l'Eau.

M. Gaillard signale qu'il doute de l'efficacité de la mise en œuvre de ces dragages car cela fait plus de 20 ans que des études sont menées à ce sujet sans aboutissement en phase opérationnelle. Il s'interroge également sur la pertinence de ne draguer que le lit principal de la Charente dans le bourg de Saint-Savinien et sur les conséquences du rejet en aval du barrage.

M. Métayer précise que l'opération globale de curage qui doit rétablir une section satisfaisante d'écoulement porte bien à la fois sur l'amont et l'aval du barrage. C'est seulement le dragage d'entretien visant à stabiliser l'envasement, qui ne porte que sur les deux bras de la boucle de Saint-Savinien. Concernant la remise en suspension des vases, le sujet est examiné à travers le projet de modèle hydro-sédimentaire de l'estuaire de la Charente. Cependant, le dragage d'entretien se fait aux périodes de l'année où les conditions de débit et de marée permettent de renvoyer de façon satisfaisante les vases vers la mer d'où elles sont originaires (issues du bouchon vaseux).

M. Métayer ajoute que concernant les nombreuses études menées à ce sujet, le Département n'en est pas redévable puisqu'il vient de récupérer la maîtrise d'ouvrage de cette action dans le cadre du présent PAPI. Il considère néanmoins qu'elles étaient nécessaires puisque le fonctionnement de la Charente est très complexe et les enjeux multiples. Ces études ont permis de lancer les discussions avec les co-financeurs car l'investissement en jeu est très important. Il indique que le temps de réflexion a peut-être été long mais que le temps de l'opérationnel est à présent proche.

M. Gaillard signale qu'il est en revanche satisfait de la manipulation des vannes du barrage et de son anticipation en fonction de la marée et de la pluviométrie : en effet, les trois pelles des barrages ont été ouvertes ces derniers temps au moment où la Charente connaissait un débit important, permettant d'abaisser la ligne d'eau de la crue en amont.

M. Papillon demande à quelle date la 3^{ème} pelle aurait été ouverte, car lors de la grande marée du 4 novembre le quai Libération à Rochefort a été inondé par une surcote plus forte qu'annoncée.

M. Métayer répond qu'elle était a priori ouverte à cette date là. Il estime qu'une vigilance particulière doit s'imposer pour l'ouverture des vannes car en matière de prévention des risques, les biens et les personnes sont prioritaires par rapport aux enjeux agricoles. L'ouverture des vannes ne doit pas être systématique mais dépendre des différentes conditions amont et aval du fleuve.

M. Laugraud demande qui est responsable de la manœuvre des vannes.

M. Métayer explique que les vannes sont manœuvrées par le Département, selon le règlement d'eau du barrage et sur validation des services de l'Etat.

M. Papillon considère qu'il y a encore aujourd'hui un manque de connaissance sur le fonctionnement de l'estuaire, preuve en est de la sous-estimation de la surcote du 4 novembre dernier et ajoute qu'il est très important que les deux études, celle du dévasement de Saint-Savinien et celle de la protection de l'estuaire contre la submersion marine soient reliées.

M. Lemesle rappelle que le modèle pour le schéma de protection de l'estuaire remontera jusqu'à Saint-Savinien et que son intérêt sera de pouvoir coupler le fluvial et le maritime (scénarios de concormance).

Mme Levinet insiste sur la complexité du contexte de ce secteur qui explique les nombreuses études réalisées. De plus, le processus sédimentaire est continu et les études faites antérieurement par l'EPTB pour évaluer le volume de sédiments à extraire doivent nécessairement être mises à jour par de nouvelles bathymétries. D'autre part, le contexte réglementaire est lui aussi évolutif puisque le projet d'épandage sur les terres agricoles, construit à l'origine par l'EPTB, a été contrarié par l'application de

textes réglementaires non adaptés qui par défaut sont ceux qui régissent l'épandage des boues de station d'épuration. Mais toutes ces études antérieures permettent au final de prétendre à l'inscription de l'opération en phase travaux dans un délai maintenant assez court et réaliste.

M. Gaillard constate que l'évolution du contexte réglementaire est parfois plus rapide que l'étude et impose au final de revoir le projet. Il estime néanmoins qu'à Crazannes et Port-d'Envaux, les submersions sont supportables car elles affectent essentiellement des terres agricoles mais qu'il est par contre nécessaire de contribuer à réduire la vulnérabilité à Saintes.

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

I.M.1 Pose de repères de submersion marine – cf diaporama

M. Laugraud explique que le choix du géomètre a été fait et que la localisation des sites de pose est définie.

Mme Moreau indique que le programme prévoit actuellement 48 sites de pose et précise que le classement grand site de l'estuaire de la Charente nécessite de demander l'aval de l'ABF pour la pose des potelets et des repères Xynthia.

M. Laugraud et M. Halioua demandent si un phasage de cette opération est possible afin de démarrer rapidement dans des communes qui ne seraient pas soumises à cette contrainte.

M. Michaud rappelle que le classement grand site concerne en fait toutes les communes riveraines de l'estuaire de la Charente.

Mme Moreau annonce que la CAPR doit rencontrer la semaine suivante l'ABF et l'inspectrice des sites sur divers sujets et que le sujet des repères Xynthia a été ajouté à l'ordre du jour.

M. Laugraud demande aux services de l'Etat présents de se faire le relais auprès de l'ABF pour valider l'opération.

M. Halioua propose à la CAPR de reprendre contact avec lui si des difficultés persistent à l'issue de cette rencontre.

M. Halioua ajoute que l'Etat, co-financeur des actions de pose de repères d'inondations, attend beaucoup de ces opérations qui ont pour vocation d'améliorer la connaissance du risque des populations.

I.M.2 Exposition sur la submersion marine – cf diaporama

M. Laugraud explique que l'exposition sera en deux parties : une partie globale et une partie qui sera complétée pour chaque commune. Les textes et formats sont en cours de validation.

L'exposition sera mise à disposition des communes juste après les élections municipales.

I.M.2 Assistance intercommunale de gestion de crise – cf diaporama

M. Laugraud explique que le document intercommunal de gestion de crise est un outil intéressant puisqu'il va dans le sens d'une solidarité des communes. Le document actuellement réalisé est un document d'étape qui sera ensuite mis à jour après les élections (nom des personnes référentes) puis soumis à la validation de chaque commune.

VII.M.3 Protection du Martrou à Echillais – cf diaporama

Mme Moreau précise que pour ce sujet, une visite de l'ABF et de l'inspectrice des sites est calée le 9 janvier.

M. Halioua rappelle que les élus ont souhaité un point d'entrée unique dans les services de l'Etat et il attire l'attention sur la nécessité que les maîtres d'ouvrages associent systématiquement cet interlocuteur privilégié aux réunions de travail afin que la coordination soit assurée et les avis divergents évités.

M. Lemesle explique que les services de l'Etat ont toujours été associés aux différentes réunions. Pour cette action, la DDTM était présente à la réunion de travail organisée le 30 juillet dernier par la CAPR.

M. Lemesle et Mme Moreau précisent que la rencontre prévue le 9 janvier n'est pas un rendez-vous spécifique PAPI mais une rencontre générale dans le cadre des sites de France.

M. Halioua rappelle que par le passé, il y a pu avoir des difficultés d'arbitrage et qu'il est donc important que par le biais du PAPI, l'Etat puisse avoir une porte d'entrée unique.

Mme Moreau propose d'inviter la DDTM à cette rencontre avec l'inspectrice des sites et l'ABF. Il est pour l'instant uniquement prévu de lui montrer les grandes orientations « esthétiques » du projet de protection du Martrou au simple stade de l'esquisse.

M. Dupouy insiste sur le fait qu'il ne faut pas que le dossier démarre mal parce que l'ABF lui ne maîtrise pas toutes les composantes du projet. Il est donc essentiel que la DDTM et la DREAL puissent au préalable connaître les grandes lignes du projet, dès le stade esquisse et en discuter au cours des réunions de travail qu'ils font régulièrement avec l'ABF.

Ville de Rochefort

III.M.2 Exercice de gestion de crise – cf diaporama

V.M.2 Etude de protection du quai Libération – cf diaporama

M. Papillon explique qu'il a assisté en octobre dernier à une réunion de restitution de l'avant-projet de réparation des perrés, pilotée par les services du Conseil Général. L'estimation de la réfection de la partie basse de ces perrés est de 3 M € HT a minima. L'opération de la Ville de Rochefort de rehaussement du niveau de protection du quai Libération, aujourd'hui submersible par gros coefficient de marée et dépression atmosphérique, est liée à ce projet de réfection.

M. Halioua souligne la nécessité de croiser cette opération avec la modélisation de l'estuaire.

M. Lemesle indique que c'est là tout l'intérêt d'un PAPI de croiser les différentes opérations et rappelle que les résultats du modèle estuaire sont très attendus, notamment pour deux fiches-actions contractualisées : celle de la protection du quai Libération et celle de la protection du Martrou. En retour, les réflexions sur ces deux actions ponctuelles doivent aussi alimenter le modèle de submersion de l'estuaire pour évaluer les impacts des projets sur la ligne d'eau. L'échéance de mai 2014 pour la réalisation du modèle est relativement proche ; ces deux études ponctuelles vont donc pouvoir être engagées rapidement et ajustées ensuite en fonction des résultats du modèle.

M. Lemesle rappelle toutefois que l'opération du quai Libération est aujourd'hui en phase étude dans le PAPI et que pour l'inscrire en phase travaux, il faudra procéder par avenant. L'objectif global étant de monter un seul avenant au PAPI pour intégrer les travaux issus des études sur le maritime et sur le fluvial, il faudra être vigilant à la bonne articulation des différents calendriers.

M. Papillon ajoute que cette opération posera aussi le problème du transfert des ouvrages de bord de Charente, à la fois ceux de protection contre les inondations et ceux de protection des berges.

M. Laugraud explique que ce débat sur les gestionnaires d'ouvrages est actuellement en cours au niveau national, notamment dans le cadre de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation élaborée par la Commission Mixte Inondation et qu'a priori cette gestion pourrait revenir à l'EPCI. Cela lui semble logique, mais à la condition que les financements sont prévus.

M. Lemesle précise que dans le cas présent, il s'agit d'un ouvrage du domaine portuaire géré par le Département de Charente-Maritime.

M. Pueyo ajoute qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'activité portuaire sur ce quai.

M. Halioua considère que la gestion doit incomber au bénéficiaire de l'ouvrage.

M. Laugraud insiste sur le fait que la gestion doit être réfléchie à l'échelle des ouvrages de l'estuaire de la Charente. Aujourd'hui, sa commune a pris en charge la gestion de la digue de Port-des-Barques mais à terme il faudra un transfert à l'échelle de l'EPCI de la gestion des ouvrages de protection et de la responsabilité juridique qui l'accompagne.

M. Halioua explique qu'il y a une forte attente nationale sur le vote de ce projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale ainsi que sur les financements idoines.

V.M.3 Diagnostics de vulnérabilité – cf diaporama

M. Michaud annonce que la consultation pour cette campagne de diagnostics de vulnérabilité a été lancée la semaine précédente et que la date limite de remise des offres est prévue pour mi-janvier. Le choix du bureau d'études pourra se faire en présence de l'EPTB et de la DDTM de façon à s'accorder sur la maquette de rendu du diagnostic, pièce demandée dans le cadre de la consultation.

Mme Levinet demande sous quel angle se place l'association des parties prenantes au choix du bureau d'étude, dans le cadre du marché public.

M. Michaud répond que l'EPTB Charente sera associé en tant qu'expert puisqu'au niveau national, il a pu constater que les EPTB étaient souvent pilotes de ces démarches de diagnostics de vulnérabilités.

V.M.4 Batardeaux à la Corderie Royale – cf diaporama

M. Lemesle explique que pour cette action, on se situe de nouveau en site classé.

M. Michaud précise qu'un cahier des charges a été préparé, prévoyant dans la mesure du possible des batardeaux non intrusifs ; mais certaines ouvertures, aujourd'hui très larges, obligeront certainement à positionner des renforcements. Deux consultations sont lancées en parallèle : l'une sur la reprise des maçonneries de seuils pour permettre l'étanchéité et l'autre sur la fourniture des batardeaux.

M. Papillon explique que lors des différentes rencontres avec l'ABF, ce dernier continuait d'exiger que la définition des batardeaux soit confiée à l'architecte du patrimoine tandis que la ville de Rochefort s'y opposait, justifiant du caractère seulement provisoire des batardeaux, installés uniquement en période d'alerte submersion. La ville de Rochefort fera valider la partie maçonnerie par l'architecte puisque c'est de sa compétence mais pas la définition du batardeau.

M. Callot demande si la DRAC fait partie du comité de pilotage du PAPI, ce à quoi il est répondu que non. Il explique que pour le PAPI du SILYCAF, un référent de la DRAC est intégré au COPIL, même si au final il est peu présent aux réunions.

M. Charles rappelle qu'un chef de projet est désigné au sein des services de l'Etat et qu'il n'est donc pas logique de maintenir un tiers interlocuteur susceptible de produire des avis divergents. Ce sujet a déjà été évoqué lors de la dernière venue de la mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

Les membres du COPIL souhaiteraient n'avoir effectivement qu'un seul référent Etat comme prévu dans l'instruction du Ministre.

M. Halioua propose à la Ville de Rochefort de les épauler dans les discussions avec l'ABF.

SYMBO

I.F.4 Journée d'information annuelle sur le bassin de la Boutonne – cf diaporama

SYMBA

II.F.3 Système d'Alerte Local du bassin de l'Antenne – cf diaporama

M. Mazin précise qu'il a été envoyé aux communes une fiche listant les ouvrages en rivières et sensibilisant en même temps les élus au risque d'inondation puisque cette fiche indique le nombre de mètres carrés bâtis situés en zone inondable dans leur commune. Le SYMBA est en phase de collecte des réponses des communes qui doivent indiquer sur cette fiche leurs référents communaux (élus). La suite de l'opération consiste à compléter la liste des gestionnaires d'ouvrages pour qu'elle soit la plus exhaustive possible : avoir au moins les coordonnées d'un ou deux référents par ouvrage. Le système fonctionne sur trois échelons : le SYMBA alerte, les gestionnaires d'ouvrages manipulent les vannes et la commune s'assure de la bonne manœuvre des vannes. Le système de compteurs de prévision de débit du site internet du SYMBA est de nouveau fonctionnel, les soucis d'actualisation ayant été réglés.

M. Lemesle rappelle aussi que la diffusion de la vigilance crue prévue auprès des riverains situés en zone de risque se fera sous couvert de la mairie car c'est bien de la responsabilité du maire d'alerter ses administrés.

POINTS DIVERS

M. Callot indique que le SILYCAF a conduit en partenariat avec la Préfecture de Charente-Maritime un exercice test de gestion de crise sur son territoire et propose à la ville de Rochefort de bénéficier de ce retour d'expérience dans le cadre du montage de l'exercice-cadre prévu pour fin 2014.

M. Dupouy informe le comité de pilotage que la vigilance crue sur la Boutonne amont a été intégrée deux jours plus tôt dans le dispositif national vigicrue (www.vigicrues.gouv.fr).

M. Louis demande si les participants ont d'autres questions à soulever. En l'absence de nouvelle question, il remercie les participants et lève la séance.

Compte-rendu rédigé le 20/12/2013 par Stéphane LEMESLE, EPTB Charente



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Réunion Copil PAPI

Jeudi 28 novembre 2013

| Nom / Prénom | Fonction | Structure | Signature |
|---------------------|---|---------------------|-----------|
| MOREAU Isabelle | En charge du PAPI | CAPR | |
| LUGERAND Jacky | V. Président "Nez Poitevin" | CAPR | |
| HULIN Mandine | CIT. Région Poitou-Charentes | Région | |
| BERTHIN Tiffany | UNIHA | UNIHA | |
| CHARLES Hervé | repr. ST | CDCIQ | |
| SIROT Bayrois | Délégué adjoint EPTB Charente | EPTB Charente | |
| LEVINET Cédric | Directrice | EPTB Charente | |
| LOUIS Didier | Président | EPTB Charente | |
| GILLARD Gérard | Vice-Président | CDC eaux de Seudre | |
| PEYRAUD Fabrice | Risques naturels Responsable | ddt 16 : | |
| CALLOT Boris | Responsable syndicat d'initiative PAPI | SILYCAF | |
| LAGOSTE Valérie | Commune de FOURAS Chargée Sécurité Civile | FOURAS | |
| HALIOUA Saya | SL/DDTM 17 responsable | M&M 17 | |
| DUPOUY HERVE | DDT DIVISION RISQUES NATURELS | DREAL PC | |
| LACORCEIX Stéphanie | Responsable environnement prévention | Mairie de Parthenay | |



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

| Structures invitées au COPIL PAPI du 28/11/2013 |
|---|
| Préfecture de la Charente-Maritime |
| Préfecture de la Charente |
| Direction Départementale des Territoires de la Charente |
| Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes |
| EPTB Charente |
| EPTB Charente |
| Région Poitou-Charentes |
| Agence de l'Eau Adour-Garonne |
| Département de la Charente-Maritime |
| Département de la Charente |
| Communauté de Communes du Sud Charente |
| Communauté de Communes du Pays Savinois |
| Communauté de Communes Charente-Arnoult Coeur de Saintonge |
| Communauté de l'Agglomération du Pays Rochefortais |
| Syndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne |
| Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime |
| Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran |
| Commune de Rochefort |
| Commune de Saintes |
| Commune de Port-des-Barques |
| Commune d'Echillais |
| Commune de Fouras |
| Communauté d'Agglomération de Saintes |
| Communauté de Communes de Cognac |
| Communauté de Communes de Jarnac |
| Grand Angoulême |
| Syndicat Mixte du Pays Rochefortais |
| Syndicat Mixte du Pays de la Saintonge Romane |
| Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge |
| Syndicat Mixte de l'Angoumois |
| Syndicat Intercommunal du Littoral Yves-Châtelain-Aix-Fouras |
| Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron |
| CLE SAGE Charente |
| CLE SAGE Boutonne |

| NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE MARITIME DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE | |
|---|---|
| Catégorie acteurs | Membres du comité technique maritime |
| Prefet pilote PAPI | Préfecture de la Charente-Maritime |
| Services Etat | Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes |
| Porteur projet | EPTB Charente |
| Autres partenaires financiers | Région Poitou-Charentes Agence de l'Eau Adour-Garonne Département de la Charente-Maritime Communauté de Communes du Sud Charente Communauté de Communes du Pays Savinois Communauté de Communes Charente-Arnoult Coeur de Saintonge Communauté de l'Agglomération du Pays Rochefortais Commune de Rochefort Commune de Port-des-Barques |
| Autres maîtres d'ouvrages | |
| Assistant Maître d'Ouvrage | UNIMA |

| NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE FLUVIAL DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE | |
|--|---|
| Catégorie acteurs | Membres du comité technique fluvial |
| Prefet pilote PAP | Préfecture de la Charente-Maritime Préfecture de la Charente |
| Services Etat | Direction Départementale des Territoires de la Charente Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes |
| Porteur de projet | EPTB Charente Région Poitou-Charentes Agence de l'Eau Adour-Garonne |
| Autres partenaires financiers | Département de la Charente-Maritime Syndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran Commune de Saintes Grand Angoulême |

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°VILF.1 : Réalisation d'un ouvrage de décharge hydraulique sur la rivière Anguienne à Angoulême

Objectif

Restituer la transparence des écoulements de l'Anguienne au niveau du remblai de la route de Bordeaux en cas de crue de référence du PPRI et abaisser ainsi la très grande hauteur de submersion (jusqu'à 5 m en pied de talus) modélisée dans la zone urbaine amont (quartier Saint-Martin).

Enjeux du quartier Saint-Martin : près de 500 habitants répartis sur environ 120 maisons d'habitation et des logements sociaux collectifs.

Description de l'action

Le bureau d'études chargé de l'étude de prévention des inondations de la vallée de l'Anguienne, pour le compte de la Direction Départementale des Territoires de la Charente, a mis en évidence une enveloppe d'aléa fort en amont de la route de Bordeaux, infrastructure qui se comporterait comme une retenue collinaire lors du passage de l'événement de référence centennal.

Ce secteur très urbanisé est soumis à un fort risque d'inondation en raison de la présence d'un remblai important en travers du lit majeur, remblai de l'ancienne RN10 (route Paris-Bordeaux) aujourd'hui voie de circulation gérée par la collectivité. Le bassin versant de l'Anguienne couvre environ 3000 ha sur le territoire des communes de Dirac, Garat, Soyaux et Angoulême. En aval, sur la commune d'Angoulême, le cours de l'Anguienne a été canalisé dans les années 1970 dans une conduite souterraine d'une longueur de 2100 m jusqu'à son exutoire dans la Charente. Cette conduite est dimensionnée pour absorber une crue de fréquence décennale. Le lit majeur dans cette portion aval se trouve très urbanisé.

En cas de mise en charge de l'ouvrage souterrain passant sous la route de Bordeaux, on estime que la zone inondable irait au-delà de l'enveloppe de la crue hydro-géomorphologique, noyant les habitations les plus exposées sous plusieurs mètres d'eau. En effet, le scénario de référence utilisé cumule plusieurs cas de dysfonctionnement de la canalisation de l'Anguienne (embâcles en amont, obstructions en partie médiane), renvoyant ainsi le passage des débits de crue en surface.

Le projet étudié par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême vise à rétablir la transparence des écoulements de l'Anguienne en créant un ouvrage de décharge en surface dans le remblai de la route de Bordeaux. Trois scénarios de dimensionnement de l'ouvrage ont été modélisés et présentés le 11 décembre 2013. La Direction Départementale des Territoires de la Charente, accompagne le Grand Angoulême dans le choix de la géométrie de l'ouvrage et le scénario majorant est retenu : celui d'un ouvrage de 4,5 m de large qui permettra d'abaisser la ligne d'eau à des hauteurs comprises entre 0,60 m et 1,50 m. Ainsi, plus de 13 000 m² d'emprise bâtie en amont verraien la hauteur d'eau de référence descendre sous le niveau de 1 m. En aval immédiat de l'ouvrage, la hauteur d'eau seraient localement aggravée de 30 cm pour trois habitations en particulier : le gain hydraulique global du projet est très favorable. Le projet prévoit des mesures d'accompagnement de l'ouvrage : enrochements pour briser la vitesse de l'eau, modelé de terrain, cheminement piéton...

A l'issue de l'achèvement des travaux, le Préfet de la Charente procèdera à la prescription du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Anguienne (fiche-action IV.F.4 du PAPI Charente & Estuaire).



Zone de percement de l'ouvrage projet

Territoire concerné

Territoire : Commune d'Angoulême

Cible : Habitants du quartier Saint-Martin

Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
- Modalités de pilotage : Pilotage Grand Angoulême, accompagnement DDT16, association Ville d'Angoulême et EPTB Charente - Emprise foncière du projet appartenant à la Ville d'Angoulême
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires :
Pas d'assujettissement à la procédure loi sur l'eau (analyse DDT16)
La commune d'Angoulême est couverte par un PPRI approuvé en 2000 et en cours de révision
Opération soulevée dans le cadre de l'élaboration du PPRI de la Vallée de l'Anguienne

Echéancier prévisionnel

2^{ième} semestre 2014

Plan de financement (HT) – FCTVA au profit du maître d'ouvrage

Montant global : 520 000 € HT

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------|------|-----------|------|------|
| | | 520 000 € | | |

Etat : 40 % (FPRNM)

Grand Angoulême : 60 %

Indicateurs de suivi/réussite

- Dates de démarrage des travaux
- Dates de réception des ouvrages
- Prescription du PPRI de la vallée de l'Anguienne